

# Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

## NANOSKIN HYDROPHOBIC Nano Carnauba Wax



### 1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

#### 1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN HYDROPHOBIC  
 Identificateur du produit : NA-HYD  
 Famille du produit : Émulsion solvant cire

#### 1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Peinture pour automobile et soin extérieur.

#### 1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products  
 Total Import Solutions, Inc.  
 14700 Radburn Ave.  
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)  
 No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253  
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)  
 H226: Liquide et vapeur inflammables.  
 H315: Peut causer une irritation cutanée.  
 H304: Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.  
 H361fd Soupçonné d'endommager la fertilité. Soupçonné d'endommager le fœtus.  
 H340: Peut causer des défauts génétiques.  
 H350: Peut causer le cancer.  
 H336: Peut causer des nausées ou des étourdissements.  
 H411: Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.  
 Énoncés préventifs des risques

#### Prévention :

P210 Garder éloigné de la chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'allumage. Ne pas fumer. Garder les contenants bien fermés.  
 P242 Utiliser seulement des outils pare-étincelles.  
 P260 Ne respirer aucune poussière/ fumée/ gaz/ brouillard/ vapeur/ aérosol.  
 P264 Bien se laver les mains après la manutention.  
 P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

Modification 01/10/2016

**Action à prendre :**

P301 + P310 SI AVALÉ : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 SUR LA PEAU (ou cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

P304 + P340 + P312 SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P308 + P313 SI exposé ou concerné : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P331 NE PAS faire vomir

P332 + P313 Si une irritation cutanée se produit : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P362 Enlever tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre.

**Entreposage :**

P403 + P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.

P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

**2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives**

Pictogramme

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
DISTILLATS LÉGERS	64742-14-9		10-20%
DISTILLATS DE PÉTROLE	64742-82-1		30-50
CONDITIONNEURS	Exclusif		< 5%
ARGILE CALCINÉE	66402-68-4		1-5%
Solvant Stoddard	8052-41-3		>1%
CIRE CARNAUBA	8015-86-9		30-50%

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

### PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

#### **Suite à une inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

#### **Éviter tout contact cutané :**

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

#### **Suite à un contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

#### **Suite à une ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### **Conseil au médecin / Traitement :**

Aucun connu.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

### RISQUE D'INCENDIE

#### Risque d'incendie :

### RISQUE INDIRECT D'INCENDIE

Très inflammable. Inflammabilité du gaz/ vapeurs en présence d'air à l'intérieur de limites d'explosivité.

**RISQUE INDIRECT D'INCENDIE** Peut être allumé par des étincelles. Les gaz/ vapeurs se répandent au niveau du plancher : risque d'allumage.

Réactions comportant un risque d'incendie : voir « Risque de réactivité ».

### RISQUE D'EXPLOSION

Explosivité du gaz/ vapeurs avec l'air à l'intérieur des limites d'explosivité

**RISQUE INDIRECT D'EXPLOSION.** La chaleur peut causer une augmentation de pression dans les réservoirs/ barils : risque d'explosion. Peut être allumé par des étincelles. Réactions comportant des risques d'explosion : voir « Risque de réactivité ».

### RÉACTIVITÉ

À partir de la combustion : Du CO et du CO<sub>2</sub> sont formés. Réaction violente à explosive avec plusieurs composés. Entreposage prolongé : avec exposition à la lumière : émanations nocives gaz/vapeurs. Réagit violemment avec les oxydants (forts) : la peroxydation amène une augmentation du risque de feu et d'explosion.

### INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire.

Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

### PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé.

## 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

### PROCÉDURES D'URGENCE

Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

### POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

Modification 01/10/2016

**PROCÉDURES D'URGENCE** Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****MANUTENTION**

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/ aspiration.

**ENTREPOSAGE**

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

**HYGIÈNE**

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

**8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Commentaires sur les directives d'exposition      Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
<b>TOLUÈNE</b>	108-88-3	TWA STEL TWA CEIL Pic TWA	100 ppm 150 ppm 200 ppm 300 ppm 500 ppm 20 ppm	375 mg/m <sup>3</sup> 560 mg/m <sup>3</sup> USA. OSHA TABLEAU Z-1 TABLEAU Z-2 USA. ACGIH (TLV)
		TWA ST	100 ppm 150 ppm	375 mg/m <sup>3</sup> 560 mg/m <sup>3</sup> USA. NIOSH
<b>n-hexane</b>		TGG	72 mg/m <sup>3</sup>	NL OEL TGG 15 144 mg/m <sup>3</sup> ACGIH TWA 50 ppm
		ACGIH SKIN_DES	Absorption cutanée possible	
<b>Benzène</b>			Fin de période de travail.	25 µg/g ACGIH BEL (01 2010)
<b>Xylène</b>		Acides méthylhippuriques dans la créatinine, dans l'urine	Temps d'échantillonnage : Fin de période de travail.	1,5 g/g ACGIH BEL (01 2010)
<b>Dispersion d'huile</b>		TWA	5 mg/m <sup>3</sup> .	

**LIMITES D'EXPOSITIONS BIOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE**

COMPOSANT	NUMÉRO DE CAS	PARAMÈTRE	VALEUR	SPÉCIMEN BIOLOGIQUE
Toluène biologique	108-88-3	Toluène (BEI)	0,02 mg/l Remarques : Avant la fin du dernier quart de travail de la semaine	Dans le sang ACGIH - Indices d'exposition
		Toluène (BEI)	0,03 mg/l Fin du quart de travail (Aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	Urine ACGIH - Indices d'exposition biologique
		o-Crésol (BEI)	0,3 mg/g Fin du quart de travail (Aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	Urine ACGIH - Indices d'exposition biologique

Modification 01/10/2016

**CONTROLES TECHNIQUES**

Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

**Matériaux de protection vestimentaire :** Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.

**Protection des mains** Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.

**Protection oculaire** Lunettes de protection.

**Protection cutanée et corporelle** Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.

**Autre information** Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État physique** Pâte

**Apparence** Crème solide jaune pale

**Granulométrie** Sans objet

**Odeur** Aromatique

**Seuil d'odeur** Données non disponibles

**Formule moléculaire** Mélange

**Poids moléculaire** Mélange

**Point d'ébullition** Données non disponibles

**Température de décomposition** Données non disponibles

**Point de fusion** Données non disponibles

**Point de congélation** Données non disponibles

**Densité relative** Données non disponibles

**Densité apparente** Données non disponibles

**Solubilité dans d'eau** Données non disponibles

**Solubilité dans d'autres liquides** Données non disponibles

**Point d'éclair** 65,5 deg. C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter** Éviter les températures extrêmes.

**Produits dangereux de décomposition** Oxydes de carbone.

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE****TOXICITÉ SÉVÈRE**

Exposition par contact cutané ou oculaire et ingestion accidentelle. Toxicité orale sévère : Faible toxicité : DL50 > 5 000 mg/kg , Rat Toxicité cutanée sévère : Faible toxicité : DL50 >2 000 mg/kg , Lapin

Toxicité par inhalation sévère : Faible toxicité : CL50 >5 mg/l / 4 heures, Rat

Corrosion cutanée/ irritation : Irritant cutané. Sévère dommage oculaire/ Irritation : Prévu être légèrement irritant.

Irritation respiratoire : Selon l'expérience chez l'homme, la respiration des vapeurs ou des brumes peuvent causer une sensation temporaire de brûlure au nez, à la gorge et aux poumons.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Ne devrait pas être un sensibilisateur.

Risque par aspiration : L'aspiration dans les poumons en avalant ou en vomissant peut causer une pneumonie chimique qui peut être fatale. Mutagénicité des cellules germinales : Peut causer des altérations génétiques héréditaires. (Benzène) Des études de mutagénicité avec l'essence et les mélanges d'essence ont donné pour la

Modification 01/10/2016

plupart des résultats négatifs. Cancérogénicité : Carcinogène humain connu. (Benzène) Peut causer la leucémie (AML - leucémie myéloblastique aiguë). (Benzène)

**CORROSION CUTANÉE/ IRRITATION**

CUTANÉ-LAPIN - 4HEURES

**VOIES RESPIRATOIRES**

AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE

**DOMMAGE OCULAIRE SÉVÈRE/ IRRITATION :**

Classifié selon la réglementation de l'Union Européenne (EU) 1272/2008, Annexe VI (Tableau 3.1/3.2)

CAUSE UNE IRRITATION OCULAIRE/ DOMMAGE

**MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES**

Rat Foie Dommage à l'ADN

IARC : 3 - Groupe 3 : Non classifié quant à sa carcinogénétique chez l'homme (Toluène)

3 - Groupe 3 : Non classifié quant à sa carcinogénétique chez l'homme (2-Butoxyéthanol)

DONNÉES INSUFFISANTES DES AUTRES GROUPES DE RÈGLEMENTATION POUR CONFIRMER LES FACTEURS DE RISQUE.

**Toxicité envers la reproduction**

Possibilité de dommage au fœtus . Soupçonné d'être une substance toxique pour le système reproducteur humain.

Toxicité envers la reproduction - Rat - Inhalation Effets paternels : Spermatogenèse (incluant le matériel génétique, la morphologie du sperme, la motilité et le comptage). Des expériences ont démontré des effets de toxicité sur la reproduction des animaux de laboratoire mâles et femelles.

Une surexposition peut provoquer des troubles reproducteurs selon des tests réalisés sur des animaux de laboratoire.

**Toxicité du développement**

Rat - Orale Effets sur l'embryon ou le fœtus : Foetotoxicité (sauf la mort , c. à d., fœtus à croissance arrêtée).

Une exposition chez l'humain au-dessus de 200 ppm peut engendrer une narcose, des dommages au rein et au foie, et peut présenter une image sanguine anormale pouvant montrer de l'érythrocytose, réticulocytose, granulocytose, leucocytose et pourrait aussi causer une fragilité des érythrocytes et au niveau de l'hématurie.

**12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE**

**TOXICITÉ**

**Toxicité sévère :**

Prévu être toxique : (aux organismes aquatiques) LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l (LL/EL50 exprimé comme la quantité nominale de produit requise pour préparer un extrait de test aqueux).

Poisson :

Prévu être toxique : LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Invertébrés aquatiques :

Prévu être toxique : LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Algues :

Prévu être toxique : LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Micro-organismes :

Prévu être nocif : LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

**Toluène**

Leuciscus idus (Ide dorée) - 3 jours - 0,05 mg/l Facteur de Bioconcentration (BCF) : 90

Toxicité chez le poisson CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc en ciel) - 7,63 mg/l - 96 heures

NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 5,44 mg/l - 7 jours

Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques.

CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 8 mg/l - 24 jours En immobilisation

CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 6 mg/l - 48 heures

Toxicité aux algues

CE50 - Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce) - 245 mg/l - 24 heures

CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) - 10 mg/l - 24 heures

**13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION**

Modification 01/10/2016

Bruler le produit dans un incinérateur chimique équipé d'une tuyère de postcombustion et d'un épurateur en étant très prudent car ce matériel est hautement inflammable. Offrir les surplus et les résidus non-recyclables à une compagnie reconnue dans l'élimination des déchets. Contacter un service professionnel reconnu d'élimination des déchets pour disposer de ce matériel.

**EMBALLAGE CONTAMINÉ** Éliminer en tant que produit non utilisé.

#### 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

##### Information d'expédition

ONU 1993 - Liquides inflammables n.o.s. Classe 3, PGII

NFPA :

##### Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

##### HMIS:

**SANTÉ** 2

**INFLAMMABILITÉ** 1

**RÉACTIVITÉ** 0

#### 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

##### États-Unis

Risques selon l'OSHA : Liquide inflammable Irritant cutané modéré Irritant oculaire sévère  
Carcinogène Tératogène

Statut TSCA : Sur la liste d'inventaire du TSCA

Risques selon SARA 311/ 312 :

Risque d'incendie Risque sévère pour la santé Risque chronique pour la santé

SARA III USA. Loi américaine de l'EPA sur la planification des urgences et les droits de savoir de la communauté « Emergency Planning and Community Right-To-Know (EPCRA) »

Liste des composants à la Section 313 du Titre III de SARA 'Toxic Chemicals (40 CFR 372.65) - Supplier Notification Required Components' 1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6

Benzène 71-43-2

Éthylbenzène 100-41-4

Cyclohexane 110-82-7

Toluène 108-88-3

N-hexane 110-54-3

Xylène 1330-20-7

##### MASS RTK USA

Liste des composants du 'Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law' (34 Pa. Code Chap. 301-323 PENN RTK USA).

Heptane [et isomères] 142-82-5

Éthylbenzène 100-41-4

Benzène 71-43-2

1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6

Soufre 7704-34-9

Pentane 109-66-0

Naphthe; naphthe à bas point d'ébullition 8030-30-6

Modification 01/10/2016

Xylène	1330-20-7
N-hexane	110-54-3
Toluène	108-88-3
Cyclohexane	110-82-7

MASS RTK USA.

Liste des composants du 'Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A to 105 Code of Massachusetts Regulations Section 670.000)'

Heptane [et isomères]	142-82-5
Éthylbenzène	100-41-4
Benzène	71-43-2
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6
Soufre	7704-34-9
Naphthe; naphthe à bas point d'ébullition	8030-30-6
Xylène	1330-20-7
N-hexane	110-54-3
Toluène	108-88-3
Cyclohexane	110-82-7

MASS RTK USA.

Liste des composants du 'New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)'

Heptane [et isomères]	142-82-5
Éthylbenzène	100-41-4
Benzène	71-43-2
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6
Soufre	7704-34-9
Naphthe; naphthe à bas point d'ébullition	8030-30-6
Xylène	1330-20-7
N-hexane	110-54-3
Toluène	108-88-3
Cyclohexane	110-82-7

**16. AUTRE INFORMATION**Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products****Exonération de responsabilité**

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés

Modification 01/10/2016

spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.